

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement

Liberté Égalité Fraternité

Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement Mission Environnement et Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 2 6 007, 2021 , il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'établissement d'un Plan de Prévention des Risques miniers (lignite) et de révision du Plan de Prévision des Risques carrière souterraine (pierre à ciment) sur le territoire de la commune de SAINT SAVOURNIN.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, <u>du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021 inclus</u> en mairie de SAINT SAVOURNIN (Pôle Administratif et Culturel, 33 avenue Pierre Dubois de Jancigny, RD7 13119 SAINT-SAVOURNIN), siège de l'enquête.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Fermé le mercredi après-midi);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 46 ou 42 47);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Saint-Savournin
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur
 - par voie postale à la mairie de SAINT-SAVOURNIN.
- par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : https://www.registredemat.fr/pprmc-saint-savournin ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture précité;
- ou par courriel à l'adresse suivante : pprmc-saint-savournin@registredemat.fr.

Monsieur VIGNY Charles, Ingénieur Ponts et Chaussées, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- le mardi 16 novembre 2021 de 9h00 à 12h00 ; - le mardi 23 novembre 2021 de 14h00 à 17h00 ; - le jeudi 2 décembre 2021 de 9h00 à 12h00 ; - le vendredi 10 décembre 2021 de 14h00 à 17h00 ; - le jeudi 16 décembre 2021 de 14H00 à 17h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et orales émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables en mairie de SAINT-SAVOURNIN, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône précité.

A l'issue de l'enquête, le Plan de Prévention des Risques Miniers/ Carrière souterraine, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté du Préfet des Bouches du Rhône (Art R562-9 du code de l'environnement). Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme (Art L562-4 du code de l'environnement).

La personne responsable du projet est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer – 16, rue Antoine Zattara – 13332 Marseille Cedex 3. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du Service Urbanisme /Pôle Risques - Tel: 04 91 28 41 29 (ou 54 56).

Fait à Marseille, le

27° OCT. 2021

Le Chef de Bureau de l'Utilité
Publique, de la Concertation et de
l'Environnement

Patrick PAYAN